

ANNEXE RELATIVE AU SERVICE GEONET

TABLE DES MATIÈRES

1 - Objet de la présente annexe.....	2
2 - Description du service mis à disposition.....	2
3 - Accès à Geonet.....	2
4 – Spécificités de Geonet	2
5 - Engagements spécifiques au service Geonet.....	2
5.1 - Engagements de la Métropole de Lyon.....	2
5.2 - Engagements des communes.....	3
5.3 - Engagements réciproques des partenaires.....	3
6 – Protection des données personnelles	3
6-1 – Finalités de traitement et catégories de données	3
6-2 – Mesures de sécurité techniques et organisationnelles	3
7 - Conditions financières.....	3

1 - Objet de la présente annexe

Cette annexe a pour but de définir et de préciser les modalités particulières de mise à disposition du service « Geonet » pour les communes.

2 - Description du service mis à disposition

L'application Geonet est l'extranet de consultation des données géographiques de la Métropole de Lyon. C'est une application web permettant aux communes la consultation du patrimoine de données du système d'information géographique de la Métropole de Lyon. Différentes couches de données sont ainsi mises à disposition et mises à jour régulièrement.

Dans ce cadre, la Métropole met à disposition des communes :

- L'application Geonet,
- Une formation et/ou un accompagnement des utilisateurs à la prise en main de l'outil
- Un support à l'application (service continu et évolution)

3 - Accès à Geonet

Geonet est mis à disposition sous forme d'un site internet, accessible à partir de l'adresse dédiée : <https://gnt.grandlyon.fr> ou via la page d'accueil de Grand Lyon territoires (<https://territoires.grandlyon.fr>) et utilisable avec les navigateurs internet récents.

Un compte peut être créé via Grand Lyon Territoires conformément aux dispositions du dispositif extranet en place pour les communes.

La Métropole de Lyon autorise les communes à consulter ses données sur Geonet. Les données sont organisées en thématiques correspondant aux politiques publiques des collectivités. Certaines données consultées sont issues de data.grandlyon.com.

4 – Spécificités de Geonet

Dans un premier temps, Geonet est réservé aux communes du territoire et aux agents internes à la Métropole de Lyon. N'étant pas accessible au public, Geonet n'est pas, de ce fait, assorti des services communs décrits dans la convention cadre, à savoir :

- Le service numérique d'assistance aux usagers « SAU »
- Le Service numérique de gestion des identités « Grand Lyon Connect ».

Les outils d'assistance et d'accès seront identiques aux outils employés pour les agents en interne ; à savoir l'assistance et le support via le « cime » (cime@grandlyon.com) et l'accès au service via Sign and Go qui autorise les comptes utilisateurs habilités.

5 - Engagements spécifiques au service Geonet

5.1 - Engagements de la Métropole de Lyon

La Métropole de Lyon s'engage à :

- mettre à disposition de la commune la plateforme Geonet pour assurer la consultation des données,

- fournir à la commune toutes les informations nécessaires au bon usage de l'application Geonet.

5.2 - Engagements des communes

La commune s'engage à informer la Métropole de Lyon de toute difficulté de nature à compromettre le bon fonctionnement de la consultation des données.

5.3 - Engagements réciproques des partenaires

Les partenaires s'engagent à collaborer conjointement de bonne foi pendant toute la durée de la convention afin de permettre la bonne utilisation de l'application, objet de leur partenariat.

En cas d'incident technique, les partenaires se mobilisent selon leurs engagements respectifs, pour permettre à la Métropole de Lyon d'assurer le rétablissement des bonnes conditions d'utilisation de l'application, en garantissant une intervention dans les plus brefs délais.

6 – Protection des données personnelles

Cet article précise l'article 7.2 de la convention cadre qui décrit les engagements généraux autour de la protection des données personnelles.

6-1 – Finalités de traitement et catégories de données

Geonet est un outil permettant de se localiser à partir d'une adresse, dont les adresses postales, en utilisant le service « Photon-BAL » (Base adresse locale).

N.B. : Les agents des communes se connectent à l'outil via Grand Lyon Territoires (cf article 3 Accès à Geonet).

6-2 – Mesures de sécurité techniques et organisationnelles

La Métropole et la Commune s'engagent à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires à la protection des données personnelles qu'elles traitent et/ou consultent dans le cadre de l'outil Geonet, et à mettre en œuvre l'ensemble des obligations de conformité prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et par la Loi Informatique et Libertés modifiée.

La Commune s'engage à informer dans les meilleurs délais la Métropole de toute anomalie constatée ou de toute suspicion de violation de données susceptibles de porter notamment atteinte à la disponibilité, à l'intégrité, à la confidentialité ou à la traçabilité des données personnelles traitées.

7 - Conditions financières

La Métropole met le service Geonet à disposition de la commune partenaire, sans aucune contribution financière ni contrepartie quelle qu'elle soit.